



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N° 84-2025-267

PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2025

# Sommaire

## **84\_DRAAF\_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale**

84-2025-09-23-00006 - Arrêté n° 2025/09-52 du 23 septembre 2025  
relatif à la publication par extrait de décisions pour le département  
de la Loire (6 pages)



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*La Préfète*

Lyon, le 23 septembre 2025

ARRÊTÉ n° 2025/09-52

**RELATIF À  
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS  
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-  
Alpes,  
Préfète du Rhône  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté DRAAF n°2025/07-11 du 2 juillet 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

**Considérant** les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Sur** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de la Loire :

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie autorisée (ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
GAEC BUTTY	CUINZIER	4,74	VILLERS CUINZIER	07/07/2025
JACOUD Frédéric	SAINT-DENIS-SUR-COISE	7,6	SAINT-DENIS-SUR-COISE	07/07/2025
MATHEVET Jérôme	MACHEZAL	61,97	CHIRASSIMONT MACHEZAL	11/07/2025
LAURENT Alexis	LA COTE-SAINT-DIDIER	49,38	LA COTE-SAINT-DIDIER	11/07/2025
GAEC DE L'ETANG CESAR	MARCILLY-LE-CHATEL	21,5	MARCILLY-LE-CHATEL MONTVERDUN	11/07/2025
COMBY Thomas	MONTAGNY	13,3	MONTAGNY REGNY	15/07/2025
GAEC FAVE RIVER	LA TUILIERE	4,63	LA TUILIERE	17/07/2025
GRANGE Bernadette	SURY-LE-COMTAL	61,9	SAINT-CYPRIEN	17/07/2025
PUTANIER Séverine	VILLEREST	2,82	OUCHES	17/07/2025
CHARRA Marie-Claire	MARLHES	26,56	MARLHES SAINT-GENEST-MALIFAUZ	17/07/2025
COMMUNE D'ANDREZIEUX-BOUTHEON	ANDREZIEUX-BOUTHEON	9,77	ANDREZIEUX-BOUTHEON	18/07/2025
EARL DES PEPINIERES GRANGE	CRAINTILLEUX	2,78	BOISSET-LES-MONTROND	19/07/2025
SCEA A CHEVAL ENTRE RHONE ET LOIRE	LES HALLES	27,55	BELLEGARDE-EN-FOREZ MARCLOPT	19/07/2025
GAEC DU BOEUF AUX RACINES	BUSSY-ALBIEUX	11,05	BUSSY-ALBIEUX SAINT-GERMAIN-LAVAL	23/07/2025

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie autorisée (ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
BERNARD Thomas	SAINT-GENEST-LERPT	0,4	ROCHE-LA-MOLIERE	24/07/2025
GAEC DES GENTIANES	SAUVAIN	47,02	SAUVAIN	28/07/2025
GAEC DU FAUGIER	LA VERSANNE	110	LA VERSANNE	31/07/2025
GAEC FERME DU PETIT BOIS	CHALAIN-D'UZORE	83,12	CHALAIN-D'UZORE	01/08/2025
GAEC DES HAUTES TERRES	ROCHE-EN-FOREZ	30,25	ROCHE-EN-FOREZ	01/08/2025
PIAT Emmanuel	OUCHES	6,47	OUCHES	02/08/2025
GAEC DU CHAROLAIS	JARNOSSE	2,74	CUINZIER	06/08/2025
GAEC FERME DE GOUTARIER	CHENEREILLES	59,46	CHENEREILLES SOLEYMIEUX PERIGNEUX SAINT-JEAN- SOLEYMIEUX	09/08/2025
CAMBRAY Adrien	BUSSY-ALBIEUX	68,83	MAGNEUX- HAUTE-RIVE CHALAIN-LE- COMTAL	11/08/2025
PASQUIER Laurence	VEAUCHE	31,57	VALEILLE FEURS	13/08/2025
EARL RIVOIRE	BOISSET-LES-MONTROND	15,44	BOISSET-LES-MONTROND	14/08/2025
GAEC DE FONTVIEILLE	AILLEUX	141,02	CEZAY SAINT-MARTIN- LA-SAUVETE AILLEUX NOLLIEUX	16/08/2025
GAEC DES RACINES ET DES CRETES	CELLIEU	18,04	CELLIEU LA VALLA-EN- GIER	18/08/2025
DUPONT Clément	COUTOUVRE	145,72	COUTOUVRE MONTAGNY	18/08/2025
JOURLIN Pierre-Antoine	SOUTERNON	48,78	SOUTERNON	18/08/2025
EARL DES BUISSONS	BRIENNON	2,55	BRIENNON	18/08/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC LES TILLEULS	SAINT-CLEMENT-LES-PLACES	41,04	VIRIGNEUX VALEILLE	20/08/2025
GAEC LA VACHOUNETTE	SALVIZINET	82,39	CIVENS, POUILLY-LES-FEURS, SALVIZINET	22/08/2025
LES FLEURS DU COIN	SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE	0,65	SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE	22/08/2025
ROUCHON Christelle	ROCHE-LA-MOLIERE	0,93	ROCHE-LA-MOLIERE	23/08/2025
CHAPUIS Sarah	USSON-EN-FOREZ	4,88	USSON-EN-FOREZ	25/08/2025
GAEC DES CHENES	BALBIGNY	7,82	BALBIGNY	28/08/2025
VIOLLET Wilfried	USSON-EN-FOREZ	10,58	USSON-EN-FOREZ	28/08/2025
SYNDICAT ESTIVE DE LA CROIX DU CHEIX BLANC	CHALMAZEL-JEANSAGNIERE	93,57	CHALMAZEL-JEANSAGNIERE	28/08/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de la Loire :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC DE LA RIVIERE	PRECIEUX	67,36	PRECIEUX	17/07/2025
GAEC DE LA CROIX CHERBLANC	VIOLAY	33,27	VIOLAY, VILLECHENEVE	25/07/2025
GAEC DE PINERAN	HAUTE-RIVOIRE	12,82	JAS	12/08/2025
BLANC Dylan	SAINT-MARTIN-LESTRA	12,86	JAS	12/08/2025

Ces décisions d'autorisation peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus total ou partiel d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de **la Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC DES MESANGES	SAVIGNEUX	76,44	9,08	PRECIEUX	17/07/2025
EARL HARAS D'AUBIGNY	PRECIEUX	66,64	0		17/07/2025
SCEA EDV	SAVIGNEUX	67,36	0		17/07/2025
GAEC CHEZ JACQUES	VILLECHENEVE	18,85	0		25/07/2025

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur mise à disposition à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 4 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **la Loire** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,  
Pour le directeur régional de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt et par délégation,  
L'adjointe à la cheffe du service régional  
d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU